



HOMOLOGATION D'ÉTUDES ÉTRANGERS NON UNIVERSITAIRES (prérequis):

- Citoyen étranger: original et copie du passeport, DNI ou NIE.
- Formulaire rempli (*en fonction du pays dans lequel vous avez étudié, l'organe compétent sera le "Ministère de l'Éducation" ou "Alta Inspección de Educación de Murcia"*).
- Diplôme **d'étude** légalisé original et **une copie** de celui-ci (recto et verso du document).
- Le formulaire justificatif de paiement de la taxe ("*ejemplar para la Administración*").
- Relevé des notes légalisé original et une copie de celui-ci** (recto et verso du document). Selon le niveau d'éducation lequel vous voulez demander l'homologation, il faudra apporter les suivantes relevés des notes de matières: (*Resolution 23 Mars 2018 du Ministère de l'Éducation; BOE 02/04/2018*):

- a) Homologation de **Bachillerato**: relevés des notes de matières de chacune de **3 dernières années académiques**.
- b) Homologation d' **Educación Secundaria Obligatoria**: relevés des notes de matières de chacune de **4 dernières années académiques**.
- c) Homologation de première année de **Bachillerato et Educación Secundaria Obligatoria**: relevés des notes de matières de chacune de **5 dernières années académiques**.
- d) Homologation de **Bachillerato et Educación Secundaria Obligatoria**: relevés des notes de matières de chacune de **6 dernières années académiques**.

***NOTE:** Les copies doivent être en format de papier A-4. **NE PAS AGRAFER LES PHOTOCOPIES.**

***NOTE (2):** Autres documents peuvent être exigés par le Ministère de l'Éducation/Alta Inspección de Educación. **SI VOUS CHANGEZ D' ADRESSE POSTALE IL FAUDRA LE NOTIFIER.**

***NOTE (3): LÉGALISATION DES DOCUMENTS.** (LA LÉGALISATION DOIT TOUJOURS ÊTRE FAITE SUR L'ORIGINAL DU DOCUMENT, JAMAIS SUR LA COPIE):

- UE, La Suisse, La Norvège, L'Islande et Le Liechtenstein: La légalisation n'est pas nécessaire.
- Si le pays a signé le Traité de la Haye ("apostille"): l'apostille est obligatoire sur tous les documents.

****Pour le documents du Maroc et pour éviter des modifications et des altérations, le cachet d'apostille doit être attaché au document légalisé avec un cachet incluant les deux documents, en plus de l'agrafe correspondante.**

-Si le pays n'a pas signé ce traité: tous le documents doivent comporter le cachet du Ministère de l'Éducation de votre pays, puis du Ministère des Affaires Étrangères de votre pays et, enfin, du Consulat de l'Espagne dans votre pays.

***NOTE (4): TRADUCTION: TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE TRADUITS EN ESPAGNOL PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ EN ESPAGNE, ou par l'Ambassade de l'Espagne du pays d'origine, ou par l'Ambassade du pays d'origine en Espagne.**

Avis de non-responsabilité: Toutes les informations contenues dans cette brochure sont présentées dans un but d'orientation et ne donneront lieu à aucun droit acquis pour le demandeur. Cela ne liera pas non plus l'Administration à aucune procédure administrative.